V 38 Bis

MAIRIE DE PARIS

Conseil de Paris
des 26, 27 et 28 septembre 2016

Vœu de l'Exécutif en réponse au vœu relatif à l'interdiction de la présence sur le territoire parisien de cirques utilisant des animaux sauvages *déposé par Jacques BOUTAULT, Joëlle MOREL et les élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP)*

Considérant le vœu relatif à l'interdiction de la présence sur le territoire parisien de cirques utilisant des animaux sauvages *déposé par Jacques BOUTAULT, Joëlle MOREL et les élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP) ;*

Considérant les liens forts et la longue histoire qui unissent la Ville de Paris et les arts du cirque ;

Considérant la lettre ouverte adressée en août dernier par dix universitaires, philosophes, éthologues et scientifiques à la Maire de Paris pour que la municipalité cesse de cautionner la détention et l'utilisation d'animaux sauvages par des cirques se produisant à Paris ;

Considérant le souci de notre municipalité pour la condition animale et les actions qu'elle a déjà engagées en ce sens ;

Considérant la révision déjà largement engagé du Plan Biodiversité, qui aboutira à un nouveau plan biodiversité au premier trimestre 2017 et qui a déjà largement commencé à travailler sur ce sujet ;

Considérant que les parisiens sont de plus en plus attentifs au sujet de la condition et des souffrances animales ;

Considérant que la faune urbaine sauvage a tendance à décroitre et qu'il est nécessaire de mieux en analyser les causes ;

Considérant que la question relative aux animaux en ville dépasse le sujet de ceux dans le secteur circassien et qu'elle doit faire l'objet d'une concertation plus large avec les différents acteurs (Préfecture, cirques, associations, etc.), comme c'est le cas dans le cadre de la révision du plan biodiversité ;

L'Exécutif émet le vœu :

- **Qu'une mission spécifique ou une Mission d'Information et d'Evaluation soit créée sur le sujet des animaux en ville, au regard de l'étendue et de la variété du sujet ;**
- **Que les modalités d'organisation de ce travail soient définies d'ici la mi-novembre 2016 ;**
- **Que ce travail traite de la place des animaux domestiques à Paris (chiens, chats principalement), du traitement d'autres animaux en ville (pigeons, corneilles, rats..) et du respect de la biodiversité, par la préservation de la faune existante sur le territoire parisien (oiseaux, insectes, poissons, batraciens, mammifères, etc.) ;**
- **Que ce travail aborde également la question des animaux dans les cirques ;**
- **Que ce travail continue de s'intégrer dans la démarche du nouveau Plan Biodiversité ;**
- **Que ce travail réunisse l'ensemble des parties prenantes intéressées au sujet des animaux en ville : représentants de tous les groupes politiques, associations de biodiversité, etc. ;**
- **Qu'une première réunion de travail puisse avoir lieu d'ici début 2017 et que les conclusions avec un volet préconisations soient rendues à l'automne 2017.**